



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Luxembourg, le jeudi 14 novembre 2019

Le Parquet général du Grand-Duché de Luxembourg, Lefebvre Sarrut et Larcier Luxembourg annoncent la signature d'un accord de partenariat visant l'évaluation d'algorithmes d'intelligence artificielle aux fins de l'anonymisation en masse de décisions judiciaires et de leur mise à disposition au public.

Cet accord permettra au Parquet général du Grand-Duché de Luxembourg de tirer parti des ressources proposées par Lefebvre Sarrut et Larcier Luxembourg pour accélérer la mise en œuvre de la politique d'ouverture et de partage des décisions de justice et ceci dans la mesure où celle-ci nécessite l'anonymisation des documents mis à la disposition de tous.

Un algorithme d'anonymisation, utilisant des technologies de deep learning, est exploité par le département R&D de Lefebvre Sarrut, dont Larcier Luxembourg fait partie.

Cette convention est valable pour une durée de six mois et ne donne lieu à aucune participation ou compensation financière.

Contact presse :
n.cassart@larcier.com

A propos de Larcier Luxembourg

Larcier Luxembourg, acteur majeur de l'économie de la connaissance, propose des solutions documentaires et des formations spécifiques au marché juridique et fiscal luxembourgeois, en français et en anglais. Larcier Luxembourg fait partie du groupe Lefebvre Sarrut qui est présent dans 8 pays européens et regroupe 2600 collaborateurs.